

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 JANVIER 2022.



**Présents** : Mmes : AVEZARD Brigitte, BAUDUIN Chloé, RINGUEDE Maggy, MASSON Séverine, LE HARDY Nathalie, PERRENOUD Linda et SCHROEDER Marie-Lise.

MM : BEZY Tony, DARMOIS Jean-François, DELAGE Jean-Michel, JUBLOT Alain, LEFRANC Jean-Claude et MOUA Daniel.

Absent excusé ayant donné pouvoir : HARARI Philippe à DARMOIS Jean-François

Absent excusé : DAVY Guillaume

Mme BAUDUIN Chloé est nommée secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance à 18h33.

Approbation unanime du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Le Maire adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble des membres du Conseil.

M. Le Maire présente l'ordre du jour.

## **Les délibérations suivantes ont été entérinées :**

### ○ Mise en place des 1607 heures

M. Le Maire précise que la loi d'août 2019 impose aux collectivités de mettre en place les 1 607 heures.

Il indique que le calcul du temps de travail de chaque agent a été effectué. Une réunion a été organisée afin d'informer le personnel. Cette règle est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### ○ Modification du règlement intérieur

Mme LE HARDY précise que les deux jours d'ancienneté et la journée du maire ont été supprimés suite à la mise en place des 1 607 heures.

Elle énonce les différentes modifications apportées au règlement intérieur.

### ○ Mise en place du télétravail

M. Le Maire indique que le télétravail concerne uniquement le service administratif.

Il énonce les droits et obligations de l'employeur et des agents face à ce système.

### ○ Annualisation du temps de travail des agents du service technique

M. Le Maire indique que l'année sera divisée en 2 : une période haute et une période basse afin de pallier aux besoins de la commune.

### ○ Modification du régime indemnitaire RIFSEEP

### ○ Modification du tableau des effectifs

Mme LE HARDY énonce les modifications apportées au tableau des effectifs.

## **❖ Questions diverses**

M. DELAGE informe qu'un contrat a été signé avec l'ESAT afin qu'une personne soit détachée aux services techniques durant 6 mois de l'année. Celle-ci sera principalement présente lors de la période estivale.

M. DELAGE indique que l'épaveuse fonctionne bien.

Concernant les fleurs de printemps, il précise être en attente d'un devis car les tarifs ont augmenté.

Il ajoute qu'un des parterres de la salle polyvalente ne sera pas refléuri mais qu'il est envisagé d'y planter un arbre.

M. DELAGE présente les paniers qui seront installés sur le char pour le comice agricole. Il précise que ces derniers seront décorés par les enfants de l'école et du centre de loisirs.

M. DELAGE informe que le curage des fossés est prévu prochainement.

Il ajoute qu'un état des chemins communaux a été réalisé ce jour avec un agent.

M. LEFRANC et Mme SCHROEDER signalent que le chemin du Val se détériore et est envahi de déchets.

Mme LE HARDY rappelle l'investissement financier pour ce dernier et demande que ce chemin soit fermé à la circulation.

M. LEFRANC propose l'installation d'une barrière avec cadenas dont les agriculteurs pourraient conserver la clé afin d'accéder à leurs champs.

M. Le Maire précise qu'une aide financière peut être sollicitée à la Communauté des Communes Giennoises.

Plusieurs membres du conseil dénoncent l'état du chemin de la Loire. Ils précisent que très souvent, ce dernier est couvert de terre et de fumier.

Les élus sollicitent la mise en demeure du propriétaire de la ferme empruntant cette voie, de procéder au nettoyage de celle-ci après chaque passage.

M. Le Maire propose de lui mettre à disposition la balayeuse de la commune.

Avant la mise en demeure, il demande à M. JUBLOT de prendre contact avec l'intéressé pour lui faire part de la proposition.

Mme LE HARDY signale un fil électrique en travers de l'allée de la Croix St Jacques. Après renseignements, ce dernier a été installé par M. LAURENT pour protéger la plantation des tulipes du Lion's Club des dégâts provoqués par les animaux.

Afin d'éviter tout accident, le fil sera enterré sur la traversée du chemin.

Mme SCHROEDER déclare que le stationnement sur le parking de l'école est dangereux. Elle demande s'il est possible d'imposer aux usagers de se garer en marche arrière.

Mme LE HARDY répond que sur ce type de parking, le code de la route exige ce mode de stationnement.

Mme LE HARDY informe que 3 agents du pôle scolaire sont actuellement absents.

Elle sollicite des volontaires pour pallier à cette absence à la cantine et à la garderie périscolaire.

Mme SCHROEDER et M. LEFRANC se proposent.

M. Le Maire fait part des remerciements des parents concernant le maintien de l'ouverture du restaurant scolaire malgré le manque de personnel. Il précise que seule une maman s'est plainte auprès de la Mairie.

Mme LE HARDY informe que la collectivité est dans l'obligation d'assurer un service minimum d'accueil des enfants si au moins 25% des enseignants font grève.

Si le nombre d'enfants à accueillir est supérieur à la limite autorisée par rapport au personnel communal, un certain nombre de parents devra être disponible pour encadrer les élèves.

Un courrier leur sera adressé prochainement afin de recenser les volontaires.

Une fois la liste établie, elle sera contrôlée par les élus de la Mairie puis transmise à la Préfecture.

Mme RINGUEDE informe que les enseignants ne feront pas grève le jeudi 20 janvier 2022.

## ❖ Informations de Monsieur Le Maire

- Vie & Lumière

L'école biblique se déroulera du 7 mars au 6 mai et le rassemblement du 15 au 22 mai 2022.

- Ecole

Dans la continuité de la mise en sécurité de l'enceinte scolaire, des films seront installés sur les portes et fenêtres le 19 janvier 2022. Le système d'alarme sera mis en place le 22 février 2022.

Le directeur de l'école propose de donner le nom de Monsieur Christian PARCINEAU à l'école de Nevoy. M. Le Maire invite les élus à réfléchir et indique que cette proposition sera débattue lors du prochain conseil.

- Plaintes d'administrés

1. Un administré du chemin des Moulins à Vent a adressé une correspondance à la Commune puis à la CDCG concernant la pose, d'après lui non conforme, des ralentisseurs du chemin de la Germinière.

M. Le Maire précise que les habitants de cette voie l'ont remercié pour cette installation.

2. A plusieurs reprises, un habitant s'est plaint auprès de la Mairie de l'absence d'une boulangerie ou d'un dépôt de pain sur la commune de Nevoy. Ce dernier a également exprimé son mécontentement auprès de la CDCG et de certains boulangers de Gien.

- Elections 2022

Elections présidentielles : 10 et 24 avril

Elections législatives : 12 et 19 juin

## ❖ Tour de table

Mme AVEZARD remercie M. DAVY et l'Imprimerie Giennoise d'avoir gracieusement édité les flyers glissés dans les colis de fin d'année.

M. LEFRANC propose une visite du CNPE de Dampierre aux membres du Conseil et aux agents. Il précise que les places sont limitées à 16 par groupe. M. Le Maire invite les élus intéressés à se faire connaître auprès de M. LEFRANC.

Concernant les employés, la liste sera transmise par le secrétariat.

M. LEFRANC déplore qu'aucune subvention ne soit octroyée pour l'entretien du fossé juré.

M. Le Maire précise que M. CAMMAL, président de la Communauté des Communes Giennaises, propose de refaire le point prochainement.

Mme BAUDUIN fait remarquer que la commune a repris beaucoup de charme depuis le passage de l'épareuse.  
M. Le Maire ajoute qu'une nette amélioration est constatée pour le nettoyage des caniveaux.

Mme BAUDUIN sollicite les dates des prochains conseils municipaux.

M. Le Maire répond qu'à ce jour, elles n'ont pas été fixées. Elles seront transmises dans les prochaines semaines.

Mme MASSON remercie au nom des parents d'élèves, la collectivité pour le maintien de l'ouverture de la garderie périscolaire et de la cantine.

M. Le Maire en profite pour en faire de même auprès des adjointes qui se mobilisent.

M. DELAGE propose d'organiser une commission travaux le 7 février 2022 afin de définir les projets pour l'année.

M. Le Maire remercie la commission bulletin pour la dernière édition qui est appréciée des habitants.

La séance est levée à 20h13.

Le Maire,  
Jean-François DARMOIS.

